



# Reclaim™ II Herbicide

## Range & Pasture

GROUP	4	HERBICIDE
GROUP	2	HERBICIDE

Reclaim II Herbicide provides extended control of western snowberry (buckbrush), prairie wild rose, shrubby cinquefoil, silverberry (wolf willow), Canada thistle, dandelion, pasture sage (fringed sage) and prairie sage in rangeland and permanent pasture.

COMMERCIAL

READ THE LABEL AND BOOKLET BEFORE USING  
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

This co-package contains:

Reclaim II A Herbicide

REGISTRATION NO. 30062 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

ACTIVE INGREDIENT: Aminopyralid, present as potassium salt

52.50%

Metsulfuron-methyl

9.45%

Warning, contains the allergen sulphites

Wettable granules

Reclaim II B Herbicide

REGISTRATION NO. 30063 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

ACTIVE INGREDIENT: 2,4-D, present as 2-ethylhexyl ester:

660 g a.e./L

Emulsifiable concentrate



## POISON

**WARNING – EYE AND SKIN IRRITANT  
POTENTIAL SKIN SENSITIZER**

NET CONTENTS: Reclaim II A Herbicide 0.1 kg - 450 kg  
Reclaim II B Herbicide 1 L – 450 L

**Corteva Agriscience Canada Company**

2450, 215-2<sup>nd</sup> Street SW

Calgary, Alberta

T2P 1M4

1-800-667-3852

™ Trademark of Corteva Agriscience and its affiliated companies.

## **PRECAUTIONS**

### **KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN**

Causes skin irritation. DO NOT get on skin. Harmful if swallowed. Potential skin sensitizer. May irritate eyes. Avoid contact with eyes.

**Worker reentry** – Do not enter or allow worker entry to treated area for 12 hours following application.

## **PROTECTIVE CLOTHING AND EQUIPMENT**

### **All with Groundboom and Aerial Equipment**

- During mixing, loading, applying, clean-up and repair, wear coveralls over a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks, and shoes. Rinse gloves before removal.
- Gloves are not required during application when the applicator is in an enclosed tractor or enclosed airplane cockpit.
- No human flaggers permitted.

### **Application Using Handheld Equipment**

- During mixing, loading, applying, clean-up and repair, wear coveralls over a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks, and shoes.
- Refer to Directions for Use section for use-specific application equipment that may be required.
- For applications using mechanically-pressurized handguns:
  - Mixers/loaders/applicators must also wear a respirator if they will be handling more than 7.6 L of Reclaim II B Herbicide per day.
  - DO NOT handle more than 12.1 L of Reclaim II B Herbicide per day.

Refer to Directions for Use section for any additional requirements.

## **MIXING**

### **Transfer System**

For containers larger than 20 L, use a transfer system that avoids open pouring when transferring the liquid concentrate from such containers into the spray tank.

When handling more than 400 L of Reclaim II B Herbicide per day, workers must also use a closed system.

## **SPRAY DRIFT PRECAUTIONS**

Apply only when the potential for drift to areas of human habitation or areas of human activity such as houses, cottages, schools and recreational areas is minimal. Take into consideration wind speed, wind direction, temperature, application equipment and sprayer settings.

## **OPERATOR USE PRECAUTIONS**

- Wear freshly laundered clothing and clean protective equipment daily.
- Rinse gloves before removal.
- Wash hands before eating, drinking, using tobacco or using the toilet.
- If herbicide penetrates clothing remove immediately; then wash thoroughly and put on clean clothing. Throw away clothing and other absorbent materials that have been drenched or heavily contaminated with this product's concentrate.
- After using this product, remove clothing and launder separately, and promptly and thoroughly wash hands and exposed skin with soap and water. Follow manufacturer's instructions for cleaning personal protective clothing and equipment. If no such instructions for washables are provided, use detergent and hot water. Keep and wash personal protective equipment separate from household laundry.
- After work, remove all clothing and shower using soap and water.
- Avoid breathing spray mist.

## **FIRST AID**

**Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.**

**If swallowed:** Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have a person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

**If on skin or clothing:** Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

**If inhaled:** Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

**If in eyes:** Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

## **TOXICOLOGICAL INFORMATION**

No specific antidote. Employ supportive care. Treatment should be based on judgement of the physician in response to reactions of the patient. This product may cause mild irritation to the eyes. Overexposure to 2,4-D may cause coughing, burning, dizziness or temporary loss of muscle coordination. Other possible effects of overexposure include fatigue, muscle weakness or nausea. Treat symptomatically.

## **AGRICULTURAL CHEMICAL**

Do not ship or store with food, feeds, drugs or clothing.

## **ENVIRONMENTAL HAZARDS**

Toxic to small wild mammals, birds, aquatic organisms and nontarget terrestrial plants. This product will harm other broadleaved plants in the vicinity of the treatment area. If applying this product using a handheld sprayer, do not directly spray or allow the spray to drift onto ornamentals or gardens. Do not spray exposed roots of trees and ornamentals.

## **LEACHING**

The use of this chemical may result in contamination of groundwater particularly in areas where soils are permeable (e.g., sandy soil) and/or the depth to the water table is shallow.

## **RUN-OFF**

- To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats, avoid application to areas with a moderate to steep slope, compacted soil, or clay. Avoid application of this product when heavy rain is forecast.
- Contaminations of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative strip between the treated area and the edge of the water body.
- Avoid application of this product when heavy rain is forecast, as runoff water may flow onto adjacent terrestrial areas and injure crops and other desirable non-target vegetation.

Observe terrestrial and aquatic buffer zones specified under DIRECTIONS FOR USE.

## **STORAGE**

To prevent contamination, store this product away from food or feed. This product must be stored away from fertilizers, seeds, insecticides, fungicides or other herbicides intended for use on 2,4-D sensitive crops.

## **USE**

When the container is empty, triple rinse and add the rinse water to the spray tank. Care must be taken during application to avoid contaminating irrigation ditches or domestic water supplies. Avoid using sprayers which contained 2,4-D to apply other pesticides to sensitive crops.

## **DISPOSAL**

### **Recyclable containers:**

Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements.

### **Returnable containers:**

Do not reuse this container for any purpose. For disposal, this empty container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer).

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

**NOTE:** Local conditions may affect the use of herbicides. Provincial agricultural authorities issue recommendations to fit local conditions. Be sure that use of this product conforms to all applicable regulations.

If this product is exposed to temperatures below -20°C, it should be warmed to at least 5°C and mixed thoroughly before using.

## **GENERAL INFORMATION**

Reclaim II Herbicide, applied as a post emergent spray, controls annual and perennial broadleaf weeds, invasive plants and shrubs in rangeland and permanent pasture. **Read all precaution statements before using this product.** For more information contact your local Corteva Agriscience Canada Company representative (1-800-667-3852).

For best results, apply Reclaim II Herbicide to plants that are actively growing at time of application.

## **GENERAL USE PRECAUTIONS**

Reclaim II Herbicide is selective and highly active against broadleaf and woody plants. This product is recommended for use on areas where loss of broadleaf forage plants, including legumes, can be tolerated. Injury to or loss of desirable plants may result unless the following precautions are observed. Do not apply or drain or flush equipment on or near desirable vegetation or on areas where their roots may extend or in locations where the chemical may be washed or moved into contact with their roots.

- Do not apply more than 230 grams per hectare of Reclaim II A Herbicide per annual growing season in rangeland and pasture.
- Only one application per growing season is permitted.
- Areas treated for 24 months of control should be treated no more than every second year.
- Apply Reclaim II Herbicide with a recommended surfactant.
- Reclaim II Herbicide cannot be applied on domestic or commercial turf grass.
- Hay cut from treated grass, in the year of application, should only be used on-farm to feed livestock. The manure or compost from animals fed the treated hay should only be used on registered use sites where the loss of broadleaf forage plants, including legumes, can be tolerated. Contact Corteva Agriscience Canada Company for additional information on sensitive broadleaf plant species.
- DO NOT apply this product directly to freshwater habitats such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs and wetlands, estuaries or marine habitats.
- DO NOT contaminate irrigation/drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.

### **Sensitive Plants**

The Reclaim II Herbicide works primarily through uptake by plant foliage and translocation throughout the plant. However, secondary herbicide activity may occur through soil uptake of the aminopyralid component of the Reclaim II Herbicide. Very small amounts of aminopyralid can kill or damage sensitive broadleaf plants. Only spray pastures if injury to existing forage can be tolerated. Care should be taken to avoid spraying desirable broadleaved plants, during both growing and dormant periods.

Avoid application within the drip line (outermost edge of the tree canopy) of desirable coniferous and deciduous trees unless injury can be tolerated. Use special caution when using aminopyralid-based products around species with extensive lateral root systems, shallow rooting species and those that propagate vegetatively through layering.

Clippings or hay from vegetation which has been treated with aminopyralid should not be used for composting or mulching. Aminopyralid residues pass through animals unchanged and are still herbicidally active. The manure from animals grazing treated areas or fed treated hay should not be used around susceptible plants. Do not transfer livestock from treated grazing areas onto broadleaf crop areas without first allowing 3 days of grazing on untreated grass pasture.

### **Tank Mixtures**

In some cases, tank mixing a pest control product with another pest control product or a fertilizer can result in biological effects that could include, but are not limited to: reduced pest efficacy or increased host crop injury. The user should contact Corteva Agriscience Canada Company at 1-800-667-3852 or [www.corteva.ca](http://www.corteva.ca) for information before mixing any pesticide or fertilizer that is not specifically recommended on this label. The user assumes the risk of losses that result from the use of tank mixes that do not appear on this label or that are not specifically recommended by Corteva Agriscience Canada Company.

### **DIRECTIONS FOR USE**

READ ALL DIRECTIONS CAREFULLY BEFORE APPLYING. FAILURE TO FOLLOW LABEL INSTRUCTIONS MAY RESULT IN ERRATIC WEED CONTROL.

As this product is not registered for the control of pests in aquatic systems, DO NOT use to control aquatic pests.

### **Field sprayer application**

**DO NOT** apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. **DO NOT** apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE) coarse classification. Boom height must be 60 cm or less above the crop or ground.

### **Aerial application**

**DO NOT** apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. **DO NOT** apply when wind speed is greater than 16 km/h at flying height at the site of application. **DO NOT** apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE) coarse classification. To reduce drift caused by turbulent wingtip vortices, the nozzle distribution along the spray boom length **MUST NOT** exceed 65% of the wing- or rotorspan.

### **RANGELAND AND PERMANENT PASTURE**

Apply Reclaim II Herbicide to rangeland and permanent pasture when targeted undesirable vegetation is actively growing. Weeds hardened off by drought stress may not be adequately controlled or suppressed and regrowth may occur. Only weeds and shrubs present at the time of application will be controlled\*. Weeds and shrubs that emerge following application will not be controlled. Apply using aerial equipment with a minimum of 30 litres spray volume/ha or ground equipment with a minimum of 200 L/ha of total spray volume, that will assure uniform coverage. For better coverage use 50 litres/ha for aerial application. Follow all instructions under Mixing Methods for surfactant requirements and order of mixing.

### **APPLICATION RATES**

**RECLAIM II HERBICIDE – SEASON LONG CONTROL**

<b>Herbicide Rate</b>	<b>Broadleaf Weeds</b>		
Reclaim II A 135 g/ha	absinth wormwood annual sunflower annual sowthistle	field scabious flixweed goat's beard	prickly lettuce prostrate pigweed redroot pigweed
Reclaim II B 1.7 L/ha	ball mustard biennial wormwood bluebur bull thistle burdock Canada fleabane Canada goldenrod Canada thistle chickweed clover cocklebur common groundsel common ragweed common tansy corn spurry cow cockle dandelion dog mustard field bindweed (top growth only) field pepper-grass	green smartweed gumweed hairy galinsoga hawkweed hemp-nettle hedge bindweed hoary cress horse-nettle kochia* lady's-thumb lamb's-quarters musk or nodding thistle narrow-leaved hawk's beard oak-leaved goosefoot oxeye daisy (pre-bud) pasture sage perennial sow-thistle plantain plumeless thistle	Russian knapweed scentless chamomile shepherd's purse spotted knapweed stinkweed stork's bill sweetclover tall buttercup tartary buckwheat tumbleweed vetch volunteer canola western snowberry (buckbrush) wild buckwheat wild mustard wild radish yellow star-thistle
	<b>Shrubs</b>		
	silverberry		

\*Non ALS resistant biotypes

<b>Herbicide Rate</b>	<b>Plants Listed Above Plus: Broadleaf Weeds</b>	
Reclaim II A 170 g/ha	cudweed curly dock fireweed	pussy toes Scotch thistle volunteer alfalfa
Reclaim II B 1.7 L/ha	hoary alyssum perennial pepperweed prairie sage	western ragweed wild carrot wild strawberry
	<b>Shrubs</b>	
	shrubby cinquefoil	prairie wild rose

<b>Herbicide Rate</b>	<b>Plants Listed Above Plus: Broadleaf Weeds</b>	
Reclaim II A 200 g/ha	baby's breath black henbane cleavers	rush skeletonweed wild caraway wild parsnip
Reclaim II B 1.7 L/ha		

Herbicide Rate	Plants Listed Above Plus: Broadleaf Weeds	
Reclaim II A 230 g/ha	brown knapweed diffuse knapweed** hound's tongue	orange hawkweed*** purple loosestrife whitetop (hoary cress)
Reclaim II B 1.7 L/ha	Japanese knotweed mullein	yellow hawkweed***

\*\*Apply Reclaim II A at 230 g/ha + Reclaim II B at 1.7 L/ha when plants are actively growing with the optimum time of application occurring from rosette to the bolting stages of development or in the fall. Plants will be controlled by midsummer and fall application even though plants may not show any changes in form or stature the year of application.

\*\*\*Apply Reclaim II A at 230 g/ha + Reclaim II B at 1.7 L/ha to plants in the bolting stage of development

#### RECLAIM II HERBICIDE – CONTROLLED UP TO 12 MONTHS AFTER APPLICATION

Herbicide Rate	Broadleaf Weeds	
Reclaim II A 135 g/ha	Canada thistle* dandelion	scentless chamomile wild strawberry
Reclaim II B 1.7 L/ha		

\*Removal of competing vegetation may result in new Canada thistle shoots emerging.

Herbicide Rate	Plants Listed Above Plus: Broadleaf Weeds	
Reclaim II A 170 g/ha	prairie sage	
Reclaim II B 1.7 L/ha	<b>Shrubs</b>	
	shrubby cinquefoil	Western snowberry (buckbrush)
	<b>Weeds suppressed at this rate</b>	
	pasture sage	prairie wild rose

Herbicide Rate	Plants Listed Above Plus: Broadleaf Weeds	
Reclaim II A 200 g/ha	pasture sage	prairie wild rose
Reclaim II B 1.7 L/ha	<b>Shrubs</b>	
	silverberry (wolf willow)	

Herbicide Rate	Plants Listed Above Plus: Broadleaf Weeds	
Reclaim II A 230 g/ha	orange hawkweed*	
Reclaim II B 1.7 L/ha		

\*Apply Reclaim II A at 230 g/ha + Reclaim II B at 1.7 L/ha to plants in the bolting stage of development

**RECLAIM II HERBICIDE – CONTROLLED UP TO 24 MONTHS AFTER APPLICATION**

<b>Herbicide Rate</b>	<b>Broadleaf Weeds</b>	
Reclaim II A 135 g/ha	dandelion	wild strawberry
Reclaim II B 1.7 L/ha		

<b>Herbicide Rate</b>	<b>Plants Listed Above Plus: Broadleaf Weeds</b>	
Reclaim II A 170 g/ha	pasture sage (fringed sage)	
	<b>Weeds suppressed up to 24 months After Application</b>	
Reclaim II B 1.7 L/ha	Canada thistle*	
	<b>Shrubs</b>	
	prairie wild rose	

\*Removal of competing vegetation may result in new Canada thistle shoots emerging.

<b>Herbicide Rate</b>	<b>Plants Listed Above Plus: Broadleaf Weeds</b>	
Reclaim II A 200 g/ha	Canada thistle*	
	<b>Shrubs</b>	
Reclaim II B 1.7 L/ha	silverberry (wolf willow) western snowberry (buckbrush)	prairie wild rose

\*Removal of competing vegetation may result in new Canada thistle shoots emerging.

<b>Herbicide Rate</b>	<b>Plants Listed Above Plus: Broadleaf Weeds</b>	
Reclaim II A 230 g/ha	prairie sage	
	<b>Shrubs</b>	
Reclaim II B 1.7 L/ha	shrubby cinquefoil	



## TANK MIX COMBINATIONS WITH RECLAIM II HERBICIDE

Herbicide Rate	Weeds Controlled and Notes
Reclaim II A 135- 230 g/ha	<b>To be used in Western Canada only.</b>
Reclaim II B 1.7 L/ha	Refer to the Grazon™ XC Herbicide label for additional weeds controlled. Maximum of one application per year.
+	
Grazon™ XC Herbicide 2.47 L/ha	NOTE: Follow the most conservative use precautions of all tank mix partners.
	<b>TANK-MIX SPECIFIC PRECAUTIONS AND RESTRICTIONS:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• During mixing, loading, applying, clean-up and repair, wear coveralls over a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks, and shoes. Protective eyewear (goggles or face shield) is also required when mixing and loading.</li> <li>• For applications using mechanically-pressurized handguns: <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mixers/loaders/applicators must also wear a respirator if they will be handling more than 5 kg a.e. of 2,4-D per day.</li> <li>○ DO NOT handle more than 8 kg a.e. of 2,4-D per day.</li> </ul> </li> </ul>

### Preharvest/Grazing Intervals

- There is no restriction on livestock (except lactating dairy animals) grazing in treated areas.
- Do not permit lactating dairy animals to graze fields within 7 days after application.
- Do not harvest forage or cut hay within 30 days after application.
- Withdraw meat animals from treated fields at least 3 days before slaughter.
- Allow 3 days of grazing on an untreated pasture (or feed untreated hay) before transferring livestock to areas where sensitive broadleaf crops may be grown.

### MIXING METHODS

#### Mixing with Water

1. Fill the spray tank 3/4 full of clean water
2. Add the required amount of Reclaim II A Herbicide with the agitation running. Pre-slurrying with water may be necessary where there is little or no agitation or an injection system is being used or where herbicide is first added to a tank other than the spray tank.
3. Add the required amount of Reclaim II B Herbicide with the agitation running.
4. Add the recommended surfactant (such as Gateway Adjuvant, AG-SURF, AGRAL 90 or CITOWETT PLUS) at 0.2% v/v or 2 litres per 1000 litres of spray solution
5. Add antifoaming agent, if required.

### APPLICATION METHODS

#### INVASIVE PLANT MANAGEMENT

##### Invasive Plant Management Practices

The Reclaim II Herbicide can be applied postemergence as a broadcast spray or as a spot/strip application to control invasive plants. Post emergence applications should be made before bud stage or early flowering, unless otherwise specified. Best results are obtained when the spray volume is sufficient to provide uniform coverage of treated plants. For optimum uptake and translocation of the herbicide, avoid mowing, haying, shredding or disturbing treated areas for at least 7 days following application.

The Reclaim II Herbicide can be an important component of integrated vegetation management programs designed to restore desired plant communities. To maximize and extend the benefits of weed control provided by the Reclaim II Herbicide, it is important that other vegetation management practices, including proper grazing management, fertilization, prescribed fire, mechanical mowing, hand-pulling, bio control and other methods, be used in appropriate sequences and combinations to further alleviate the adverse effects of invasive plants on desirable plant species and to promote development of desired plant communities. Consult local agriculture and land management resource specialists and/or invasive plant

councils. These organizations can provide guidance on best management practices and the development of integrated vegetation management programs. Rapid response to the early detection of new invasive plants is a key invasive plant management strategy. Containment, eradication and control are essential for the management of spreading and established invasive plants.

### Rangeland and Pasture Areas

Make only one application per year for control of invasive plants. For best results, invasive plants should be treated when they are actively growing and under conditions favourable for growth. The Reclaim II Herbicide also provides preemergence control of germinating seeds and control of emerged seedlings of susceptible plants following application.

To reduce the spread of invasive plants, it is important to treat identified invasive plants in the target area while observing required buffer zones for broadcast applications. Return when the wind is blowing from the opposite direction to complete spraying the targeted plant population.

### Individual Plant or Spot/Strip Applications

An important component of Invasive Plant Management programs is early detection and eradication. The instructions for individual plant or spot or strip applications can be used to stop the spread of invasive plants. This is particularly important in riparian areas, where spot application is preferable to broadcast treatment. Use the mixing charts and directions listed under the APPLICATION METHODS section below to mix Reclaim II A and Reclaim II B with enough water to make the correct amount of spray solution. Use equipment designed for individual plant or spot/strip applications, such as a backpack sprayer or hose and handgun, to spray susceptible invasive plants. Note that use of the following spray methods or equipment DO NOT require a buffer zone: hand-held or backpack sprayer and spot treatment. Thoroughly and uniformly wet the foliage of all target plants but not to the point of runoff. Direct spray away from aquatic habitats and non-target terrestrial plants. DO NOT apply this product directly to fresh water habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs and wetlands), estuaries or marine habitats.

#### Mixing Chart

Reclaim II A Herbicide	Reclaim II B Herbicide	Surfactant*	Spray Solution (water and herbicide)
2 – 2.3 grams	14.5 – 17 mL	20 mL	10 litres
20 – 23 grams	145 – 170 mL	200 mL	100 litres
200 -230 grams	1450 – 1700 mL	2000 mL	1000 litres

\* Recommended surfactant such as Gateway Adjuvant, Ag-Surf, Agral 90 or Citowett Plus.

Use the higher rate in the rate range when growing conditions are less than favourable or when the plant foliage is tall and dense.

### Broadcast Treatment (Ground and Aerial Applications)

Applications of Reclaim II Herbicide may be made once grasses are well-established (have developed a good secondary root system and show good vigour).

#### (1) Ground Application

Using ground equipment, apply Reclaim II Herbicide as a broadcast treatment to control listed broadleaf weeds, invasive plants and shrubs. Apply Reclaim II Herbicide at the recommended rates in a minimum of 200 L/ha of total spray volume. Use the best available application strategies which minimize off-site drift, including meteorological conditions (e.g., wind directions, low wind speed) and spray equipment (e.g., coarse droplet sizes, minimizing height above canopy), should be used. Follow all instructions under Mixing Methods for surfactant requirements and order of mixing.

**DO NOT** apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. **DO NOT** apply with spray droplets smaller than the ASAE coarse classification.

## **(2) Aerial Application**

Use Reclaim II Herbicide as a broadcast treatment by air to control listed broadleaf weeds, invasive plants and shrubs. Apply Reclaim II Herbicide at the recommended rates in a minimum spray volume of 30 L/ha by air. For better coverage use 50 litres/ha. Use the best available application strategies which minimize off-site drift, including meteorological conditions (e.g., wind directions, low wind speed) and spray equipment (e.g., coarse droplet sizes, minimizing height above canopy), should be used. Follow all instructions under Mixing Methods for surfactant requirements and order of mixing.

**DO NOT** apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty.

**DO NOT** apply when wind speed is greater than 16 km/h at flying height at the site of application.

**DO NOT** apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE) coarse classification. To reduce drift caused by turbulent wingtip vortices, the nozzle distribution along the spray boom length **MUST NOT** exceed 65% of the wing- or rotorspan.

Apply only by fixed-wing or rotary aircraft equipment which has been functionally and operationally calibrated for the atmospheric conditions of the area and the application rates and conditions of this label.

Label rates, conditions and precautions are product specific. Read and understand the entire label before opening this product. Apply only at the rate recommended for aerial application on this label. Where no rate for aerial application appears for the specific use, this product cannot be applied by any type of aerial equipment.

Ensure uniform application. To avoid streaked, uneven or overlapped application, use appropriate swath marking devices.

Apply only when meteorological conditions at the treatment site allow for complete and even coverage. Apply only under conditions of good practice specific to aerial application as outlined in the National Aerial Pesticides Application Manual, developed by the Federal/Provincial/Territorial Committee on Pest Management and Pesticides.

### **Operator Precautions**

Do not allow the pilot to mix chemicals to be loaded onto the aircraft. Loading of premixed chemicals with a closed system is permitted.

It is desirable that the pilot have communication capabilities at each treatment site at the time of application.

The mixer/loaders must wear chemical resistant gloves, coveralls and goggles or face shield during mixing/loading, cleanup and repair. Follow the more stringent label precautions in cases where the operator precautions exceed the generic label recommendations on the existing ground boom label.

All personnel on the job site must wash hands and face thoroughly before eating and drinking. Protective clothing should be laundered regularly.

### **Product Specific Precautions**

Read and understand the entire label before opening this product. If you have questions, call the manufacturer at 1-800-667-3852 or obtain technical advice from the distributor or your provincial agricultural representative. Application of this specific product must meet and/or conform to the following:

Avoid spray drift at the application site. The interaction of many equipment-and-weather-related factors determine the potential for spray drift. Users are responsible for considering all these factors when making decisions.

The following drift management requirements must be followed to avoid off-target drift movement from aerial applications:

1. The distance of the outer most operating nozzles on the boom must not exceed 75% of the length of the wingspan or rotor.
2. Nozzles must always point backward parallel with the air stream and never be pointed downwards more than 45 degrees.

### **Sprayer Clean-Out Instructions**

To avoid injury to desirable plants, thoroughly clean equipment used to apply this product before re-use or using it to apply other chemicals.

1. Immediately after spraying, completely drain the sprayer tank. Any contamination on the outside of the spraying equipment should be removed by washing with clean water.
2. First rinse:
  - Spray the inside of tank with clean water and fill the sprayer with at least one tenth of the spray tank volume.
  - Agitate and circulate for 15 minutes, and flush through booms and hoses.
  - Remove end caps or open ball valves on the ends of each boom section, and flush solution through the boom ends to ensure there is no spray solution trapped between the boom end and the nozzles.
  - Drain tank completely.
3. Second rinse:
  - Fill the tank with clean water.
  - Add All Clear Spray Tank Decontaminator, or Clean-Out Spray Tank Cleaner, or 1 L of household ammonia (containing a minimum of 3 % ammonia) per 100 L of water, or similar tank cleaning agent as per manufacturer's recommendations while filling the tank with clean water.
  - Agitate and then flush the boom and hoses with the cleaning solution. Top up with water making sure the tank is completely full. Allow to stand for 15 minutes with agitation. Flush the solution out of the spray tank through the spray booms. Remove end caps or open ball valves on the ends of each boom section, and flush solution through the boom ends to ensure there is no spray solution trapped between the boom end and the nozzles.
  - If possible, let the solution stand in the sprayer tank and booms for an extended period of time, overnight if possible.
  - After flushing the boom and hoses, drain tank completely.
  - Remove nozzles and screens and clean separately with a cleaning agent or an ammonia solution (100 mL in 10 L water).
4. Third rinse:
  - Rinse the tank with clean water and flush through the boom and hoses using at least one tenth of the spray tank volume.
  - Remove end caps or open ball valves on the ends of each boom section, and flush solution through the boom ends to ensure there is no spray solution trapped between the boom end and the nozzles.
  - Drain tank completely.

**Do not** use ammonia with chlorine bleach. Using ammonia with chlorine bleach will release a gas with a musty odour which may cause eye, nose, throat and lung irritation. Do not clean equipment in an enclosed area.

### **Buffer zones**

Use of the following spray methods or equipment **DO NOT** require a buffer zone: hand-held or backpack sprayer and spot treatment.

The buffer zones specified in the table below are required between the point of direct application and the closest downwind edge of sensitive terrestrial habitats (such as grasslands, forested areas, shelter belts, woodlots, hedgerows, riparian areas and shrublands), sensitive freshwater habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs and wetlands) and estuarine/marine habitats.

Method of application	Crop		Buffer Zones (metres) Required for the Protection of:	
			Freshwater Habitat	Terrestrial habitat
Field sprayer	Permanent pasture and rangeland		10	15
Aerial	Permanent pasture and rangeland	Fixed wing (coarse)	175	750
		Rotary wing (coarse)	150	650
		Fixed wing (coarse to very coarse)	125	475
		Rotary wing (coarse to very coarse)	100	325
		Fixed wing (very coarse)	100	375
		Rotary wing (very coarse)	90	225
		Fixed wing (very coarse to extremely coarse)	80	250
		Rotary wing (very coarse to extremely coarse)	70	175

**NOTE:** Applicators may recalculate a site-specific buffer zone by combining information on current weather conditions and spray configuration for the following applications: all airblast applications, and for field and aerial applications which specify the following droplet size category wording on the product label: 'DO NOT apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE) [Fine or Medium or Coarse] classification.' To access the Buffer Zone Calculator, please visit the Pest Management Regulatory Agency web site.

### RESISTANCE MANAGEMENT RECOMMENDATIONS

For resistance management, please note that Reclaim II Herbicide contains Group 2 and Group 4 herbicides. Any weed population may contain or develop plants naturally resistant to Reclaim II Herbicide or other Group 2 and/or Group 4 herbicides. The resistant biotypes may dominate the weed population if these herbicides are used repeatedly in the same area. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action, but specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed.

To delay herbicide resistance:

- Where possible, rotate the use of Reclaim II Herbicide or other Group 2 and/or 4 herbicides within a growing season (sequence) or among growing seasons with different herbicide groups that control the same weeds in a field.
- Use tank mixtures with herbicides from a different group when such use is permitted. To delay resistance, the less resistance-prone partner should control the target weed(s) as effectively as the more resistance-prone partner.

- Herbicide use should be based on an integrated weed management program that includes scouting, historical information related to herbicide use and crop rotation, and considers tillage (or other mechanical control methods), cultural (for example, higher crop seeding rates; precision fertilizer application method and timing to favour the crop and not the weeds), biological (weed-competitive crops or varieties) and other management practices.
- Monitor weed populations after herbicide application for signs of resistance development (for example, only one weed species on the herbicide label not controlled). If resistance is suspected, prevent weed seed production in the affected area if possible by an alternative herbicide from a different group. Prevent movement of resistant weed seeds to other fields by cleaning harvesting and tillage equipment when moving between fields, and planting clean seed.
- Have suspected resistant weed seeds tested by a qualified laboratory to confirm resistance and identify alternative herbicide options.
- Contact your local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance-management and/or integrated weed-management recommendations for specific crops and weed biotypes.
- For further information or to report suspected resistance, contact Corteva Agriscience Canada Company at 1-800-667-3852 or at [www.corteva.ca](http://www.corteva.ca).

**NOTICE TO USER:** This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

<sup>TM</sup>Trademark of Corteva Agriscience and its affiliated companies.  
All products listed are registered trademarks of their respective companies.

043021

Label Code: CN-30062 30063-008-E  
Replaces: CN-30062 30063-007-E

Specimen Label notes:  
Add marketing text to color bar

(Container)



## Reclaim™ II A Herbicide

Parcours & Pâturages

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

GROUPE	2	HERBICIDE
--------	---	-----------

**Ce composant ne doit être utilisé que dans Reclaim II**

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : Aminopyralide, présent sous forme de sel de potassium 52,50 %  
Metsulfuron – méthyl 9,45 %

Avertissement : contient l'allergène sulfites  
Granulés mouillables

N° D'HOMOLOGATION 30062 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION – IRRITE LES YEUX

CONTENU NET : 0,1 kg – 450 kg

**Corteva Agriscience Canada Company**

2450 215-2<sup>nd</sup> Street SW

Calgary, Alberta

T2P 1M4

1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

## **PRÉCAUTIONS**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Peut irriter les yeux. Éviter le contact avec les yeux.

### **ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE**

Les **préposés à l'application** doivent porter une combinaison et des gants résistants aux produits chimiques.

Les **préposés au mélange et au chargement qui manipulent le produit concentré** doivent porter, comme précaution supplémentaire, une combinaison, des gants résistants aux produits chimiques, des lunettes monobloc et des bottes de caoutchouc.

**Réentrée** – Ne pas entrer ni permettre aux travailleurs de rentrer dans la zone traitée dans les 12 heures suivant l'application.

### **PRÉCAUTIONS RELATIVES À LA DÉRIVE**

N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers les zones d'habitation ou d'activité humaine, comme les maisons, les chalets, les écoles ou les espaces de récréation, est minime. Prendre en compte la vitesse du vent, la direction du vent, la température, le type d'équipement d'application et les réglages du pulvérisateur.

### **PRÉCAUTIONS D'UTILISATION**

- Se laver les mains avant de manger, de boire, d'utiliser du tabac ou d'aller aux toilettes.
- Ne pas respirer les bruines de pulvérisation.
- Si de l'herbicide pénètre les vêtements, les enlever immédiatement puis se laver à fond et mettre des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection personnelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Aussitôt que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage des vêtements et de l'équipement de protection personnelle. S'il n'y a aucune directive, se servir d'un détergent et d'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection personnelle à part de la buanderie de maison.

### **PREMIERS SOINS**

**Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.**

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.



### **RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT**

Toxique pour les plantes terrestres non visées et les organismes aquatiques. Observer les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI. L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde. Pour réduire le ruissellement des zones traitées aux habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit dans les endroits comportant une pente de modérée à abrupte, un sol compacté, ou de l'argile. Ne pas appliquer s'il y a prévision de forte pluie. On peut minimiser la contamination par ruissellement des zones aquatiques en installant une bande végétale entre la zone traitée et le bord du plan d'eau. Ne pas appliquer s'il y a prévision de forte pluie car l'eau de ruissellement peut couler dans les zones terrestres adjacentes et causer des lésions aux cultures et à la végétation utile non visées.

### **ENTREPOSAGE**

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

### **PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE**

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

### **ÉLIMINATION**

#### **Contenants recyclables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### **Contenants réutilisables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

(booklet)



## Reclaim™ II Herbicide

Parcours &amp; Pâturages

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

GROUPE	2	HERBICIDE
--------	---	-----------

L'herbicide Reclaim II permet une suppression prolongée de la symphorine occidentale, du rosier des prairies, de la potentille frutescente, du chalef argenté (saule de Wolf), du chardon des champs, du pissenlit, de l'armoise douce et de l'armoise de l'ouest dans les grands pâturages libres et les pâturages permanents.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Ce co-emballage contient :

Herbicide Reclaim II A

N° D'HOMOLOGATION 30062 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : Aminopyralide, présent sous forme de sel de potassium 52,50 %  
Metsulfuron – méthyl 9,45 %

Avertissement : contient l'allergène sulfites

Granulés mouillables

Herbicide Reclaim II B

N° D'HOMOLOGATION 30063 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : 2,4-D, présent sous forme d'ester de 2-éthylhexyle 660 g/L

Concentré émulsifiable

**POISON**

**AVERTISSEMENT – IRRITE LES YEUX ET LA PEAU  
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

CONTENU NET :       Herbicide Reclaim II A: 0,1 kg - 450 kg  
                              Herbicide Reclaim II B: 1 L – 450 L

**Corteva Agriscience Canada Company**2450, 215-2<sup>nd</sup> Street SW

Calgary, Alberta

T2P 1M4

1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

**PRÉCAUTIONS****GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Cause une irritation de la peau. ÉVITER tout contact avec la peau. Nocif si ingéré. Sensibilisant potentiel de la peau. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux.

**Réentrée** – Ne pas entrer ni permettre aux travailleurs de rentrer dans la zone traitée dans les 12 heures suivant l'application.

**VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION****Tout d'application au moyen d'un pulvérisateur à rampe et au moyen d'équipement aérien**

- Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation, porter des combinaisons sur une chemise à manches longues, des pantalons longs, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant l'enlèvement.
- Les gants ne sont pas nécessaires lors de l'application lorsque l'applicateur est dans un tracteur fermé ou dans la cabine d'un avion.
- Le recours à des signaleurs humains est interdit.

**Application au moyen d'équipement portatif**

- Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation, porter des combinaisons sur une chemise à manches longues, des pantalons longs, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.
- Se référer à la section Mode d'emploi pour l'équipement d'application qui pourrait être requis pour un usage en particulier.
- Pour les applications utilisant un pulvérisateur manuel à compression mécaniquement:
  - Les mélangeurs / chargeurs / applicateurs doivent également porter un appareil respiratoire s'ils manipuleront plus de 7,6 L d'herbicide Reclaim II B par jour.
  - NE PAS manipuler plus de 12,1 L de Reclaim II B par jour.

Se référer à la section Mode d'emploi pour des exigences additionnelles.

**MÉLANGE****Système De Transfert**

Pour les contenants de plus de 20 L, utiliser un système de transfert qui ne verse pas le produit à découvert lorsque le concentré liquide est transféré du contenant au réservoir du pulvérisateur. Les travailleurs doivent aussi se servir d'un système fermé en cas de manipulation de plus de 400 L par jour d'herbicide Reclaim II B.

**PRÉCAUTIONS RELATIVES À LA DÉRIVE**

N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers les zones d'habitation ou d'activité humaine, comme les maisons, les chalets, les écoles ou les espaces de récréation, est minime. Prendre en compte la vitesse du vent, la direction du vent, la température, le type d'équipement d'application et les réglages du pulvérisateur.

**PRÉCAUTIONS D'UTILISATION POUR L'OPÉRATEUR**

- À tous les jours, porter des vêtements frais lavés et un équipement de protection propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de consommer du tabac ou d'aller aux toilettes.
- Si l'herbicide a pénétré les vêtements, les enlever immédiatement; se laver à fond ensuite et mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou très contaminés par ce produit concentré.
- Après avoir utilisé ce produit, enlever les vêtements et les laver séparément, puis se laver sans délai, et à fond, les mains et la peau exposée à l'eau et au savon. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage des vêtements et de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a aucune directive, se servir d'un détergent et d'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle à part de la buanderie de maison.
- À la fin de la journée de travail, enlever les vêtements et prendre une douche à l'eau et au savon.

- Ne pas respirer les bruines de pulvérisation.

### **PREMIERS SOINS**

**Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.**

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Ce produit peut causer une légère irritation aux yeux. Une surexposition au 2,4-D peut causer de la toux, une sensation de brûlure, des étourdissements ou une perte temporaire de coordination musculaire. D'autres effets possibles d'une surexposition comprennent de la fatigue, une faiblesse musculaire ou la nausée. Traiter selon les symptômes.

### **PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE**

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

### **RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT**

Toxique pour les petits mammifères sauvages, les oiseaux, les organismes aquatiques et les plantes terrestres non visées. Ce produit causera des dommages aux autres plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Si l'on applique ce produit au moyen d'un pulvérisateur portatif, ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins ni ne permettre aux bruines de pulvérisation de dériver vers eux. Ne pas appliquer sur les racines exposées des arbres et des plantes ornementales.

### **LESSIVAGE**

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sols sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

### **RUISSELLEMENT**

- Pour réduire le ruissellement des zones traitées aux habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit dans les endroits comportant une pente de modérée à abrupte, un sol compacté, ou de l'argile. Ne pas appliquer s'il y a prévision de forte pluie car.
- On peut minimiser la contamination par ruissellement des zones aquatiques en installant une bande végétale entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.
- Ne pas appliquer s'il y a prévision de forte pluie car l'eau de ruissellement peut couler dans les zones terrestres adjacentes et causer des lésions aux cultures et à la végétation utile non visées.

Observer les zones tampons terrestres et aquatiques spécifiées dans MODE D'EMPLOI.

## ENTREPOSAGE

Pour éviter toute contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture humaine et animale. Ne pas entreposer ce produit avec des engrais, des semences, des insecticides, des fongicides ou d'autres herbicides destinés à être utilisés sur des cultures sensibles au 2,4-D.

## UTILISATION

Lorsque le contenant est vide, le rincer trois fois et ajouter les rinçures au réservoir du pulvérisateur. Faire attention à ne pas contaminer les fossés d'irrigation ou les réserves d'eau potable. Ne pas utiliser de pulvérisateurs ayant contenu du 2,4-D pour appliquer d'autres pesticides sur des cultures sensibles.

## ÉLIMINATION

### Contenants recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### Contenants réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**NOTE :** L'utilisation d'herbicides peut dépendre des conditions locales. Les autorités agricoles provinciales émettent des recommandations selon ces conditions. S'assurer que l'utilisation de ce produit est conforme à tous les règlements applicables.

Si ce produit est exposé à une température au-dessous de -20 °C, le réchauffer jusqu'à une température d'au moins 5° C et bien mélanger avant l'utilisation.

## INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide Reclaim II, appliqué en postlevée, supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et pérennes, les plantes et arbustes envahissants dans les grands pâturages libres et les pâturages permanents. **Lire tous les énoncés de précaution avant d'utiliser ce produit.** Pour plus d'information, contacter votre représentant de Corteva Agriscience Canada Company (1-800-667-3852).

Pour de meilleurs résultats, appliquer l'herbicide Reclaim II sur des plantes en croissance active au moment de l'application.

## PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

L'herbicide Reclaim II est sélectif et très actif contre les plantes à feuilles larges et les plantes ligneuses. Ce produit est recommandé dans les zones où la perte de plantes fourragères à feuilles larges, y compris les légumineuses, peut être tolérée. Des lésions à des plantes utiles, ou leur perte, peut survenir à moins de suivre les précautions suivantes. Ne pas appliquer le produit ni purger ou rincer l'équipement sur la végétation utile ou à proximité ou dans des endroits où leurs racines peuvent s'étendre ou dans des zones où le produit chimique peut être lessivé ou mis en contact avec leurs racines.

- Ne pas appliquer plus de 230 grammes par hectare d'herbicide Reclaim II A par saison de croissance annuelle dans les grands pâturages libres et les pâturages.
- Une seule application par saison de croissance est permise.
- Les zones traitées pour 24 mois de suppression ne doivent être traitées qu'à tous les deux ans.
- Appliquer l'herbicide Reclaim II avec un surfactant recommandé.
- L'herbicide Reclaim II ne peut pas être appliqué sur de l'herbe à gazon domestique ou commerciale.
- Le foin coupé provenant d'herbe traitée, dans l'année d'application, ne doit être utilisé que sur la ferme pour nourrir le bétail. Le fumier ou compost des animaux nourris au foin traité ne doit être utilisé que sur des sites enregistrés où la perte de plantes fourragères à feuilles larges, y compris les légumineuses, peut être tolérée. Contacter Corteva Agriscience Canada Company pour de plus amples renseignements sur les espèces de plantes à feuilles larges sensibles.
- NE PAS appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, marécages, étangs, cuvettes des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides), des estuaires ou des habitats marins.
- NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

### **Plantes sensibles**

Les effets herbicides du Reclaim II surviennent principalement à la suite d'assimilation par les racines et de translocation dans toute la plante. Toutefois, une action herbicide secondaire peut survenir par assimilation de l'aminopyralide par le sol. De très petites quantités d'herbicide Reclaim II peuvent tuer ou endommager les plantes sensibles à feuilles larges. N'effectuer une pulvérisation que si des lésions aux légumineuses fourragères sont tolérables. Faire attention pour éviter de pulvériser les plantes à feuilles larges utiles au cours des périodes de croissance et de dormance.

Ne pas effectuer d'application à la limite du feuillage (le bord extrême du couvert des arbres) des conifères et des arbres à feuilles caduques utiles, à moins que des lésions ne soient tolérables. User de prudence en utilisant des produits à base d'aminopyralide autour d'espèces à systèmes de racines latérales étendues, d'espèces à enracinement superficiel et celles qui se propagent par marcottage.

Ne pas utiliser les fauchures ou le foin provenant de plantes traitées à l'aminopyralide pour constituer du compost ou du paillis. Les résidus d'aminopyralide sont éliminés par les animaux sans avoir été transformés et sont encore actifs sur le plan herbicide. Ne pas utiliser autour des plantes sensibles le fumier des animaux s'étant nourris dans les zones traitées ou à qui on aura donné du fourrage traité. Ne pas déplacer le bétail des zones de broutage traitées à des zones de culture à feuilles larges avant de l'avoir laissé brouter à un endroit non traité durant 3 jours.

### **Mélanges en réservoir**

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut diminuer l'activité biologique, engendrant entre autres une réduction de l'efficacité ou l'accroissement du taux de dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait donc communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou [www.corteva.ca](http://www.corteva.ca) pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas précisément recommandé sur l'étiquette du produit antiparasitaire en question.

### **MODE D'EMPLOI**

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INSTRUCTIONS AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES.

Puisque ce pesticide n'est pas homologué pour la suppression de parasites dans des systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer des parasites aquatiques.

**Application par pulvérisateur agricole**

**NE PAS** appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales.

**NE PAS** appliquer de gouttelettes plus petites que la classification grosse de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

**Application aérienne**

**NE PAS** appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales.

**NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer de gouttelettes plus petites que la classification grosse de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers). Pour réduire la dérive causée par de turbulents tourbillons de bouts d'aile, **NE PAS** permettre d'espacement de buses le long de la rampe de plus de 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

**GRANDS PÂTURAGES LIBRES ET PÂTURAGES PERMANENTS**

Appliquer l'herbicide Reclaim II sur les grands pâturages libres et les pâturages permanents lorsque la végétation non voulue visée est en croissance active. Ne pas effectuer d'applications dans des conditions froides et sèches ou autres conditions de stress environnemental. Seuls les mauvaises herbes et arbustes présents au moment de l'application seront supprimés. Les mauvaises herbes et les arbustes qui émergent après l'application ne seront pas supprimés. Appliquer par voie aérienne (minimum de 30 L de volume de pulvérisation/ha) ou par voie terrestre (minimum de 200 L/ha de volume de pulvérisation total) pour assurer une couverture uniforme. Pour obtenir une meilleure couverture, utiliser 50 litres/ha pour l'application aérienne. Suivre toutes les directives à Méthodes de mélange concernant les exigences de surfactant et l'ordre du mélange.

**TAUX D'APPLICATION  
HERBICIDE RECLAIM II – SUPPRESSION TOUT AU LONG DE LA SAISON**

Taux d'Herbicide	Mauvaises herbes à feuilles larges		
Reclaim II A 135 g/ha  Reclaim II B 1,7 L/ha	armoise absinthe tournesol annuel laiteron potager neslie paniculée armoise bisannuelle bardanette épineuse chardon vulgaire bardane vergerette du Canada verge d'or du Canada chardon des champs stellaire moyenne trèfle lampourde glouteron séneçon vulgaire petite herbe à poux tanaïs vulgaire spargoute des champs saponnaire des vaches pissenlit moutarde des chiens liseron des champs (parties érigées seulement) lépidie des champs	scabieuse des champs sagesse-des-chirurgiens salsifis majeur renouée scabre herbe à gomme galinsoga cilié épervière ortie royale liseron des haies cranson dravier ortie de la Caroline kochia à balais* renouée persicaire chénopode blanc chardon penché crépis des toits chénopode glauque marguerite blanche (pré-bourgeon) armoise douce laiteron des champs plantain chardon épineux	laitue scariole amarante fausse-blite amarante à racine rouge centaurée de Russie soude roulante matricaire inodore bourse-à-pasteur centaurée maculée tabouret des champs érodium cicutaire mélilot renoncule âcre sarrasin de Tartarie amarante blanche vesce canola spontané symphorine occidentale renouée liseron moutarde des champs radis sauvage centaurée du solstice



	<b>Arbustes</b>
	chalef argenté

\*Biotypes non résistants aux ALS

Taux d'Herbicide	Plantes indiquées ci-dessus plus: Mauvaises herbes à feuilles larges	
Reclaim II A 170 g/ha	gnaphale patience crépue épilobe à feuilles étroites	antennaire négligée onoporde acanthe luzerne spontanée
Reclaim II B 1,7 L/ha	bertéroa blanc lépidie à feuilles larges armoïse de l'ouest	herbe à poux vivace carotte sauvage fraisier des champs
	<b>Arbustes</b>	
	potentille frutescente	rosier des prairies

Taux d'Herbicide	Plantes indiquées ci-dessus plus: Mauvaises herbes à feuilles larges	
Reclaim II A 200 g/ha	gypsophile paniculée juscivame noire gaillet gratteron	chondrille carvi sauvage panais sauvage
Reclaim II B 1,7 L/ha		

Taux d'Herbicide	Plantes indiquées ci-dessus plus: Mauvaises herbes à feuilles larges	
Reclaim II A 230 g/ha	centaurée jacée centaurée diffuse** cynoglosse officinale	épervière orangée*** salicaire pourpre cranson dravier
Reclaim II B 1,7 L/ha	renouée du Japon grande molène	épervière jaune***

\*\*Appliquer Reclaim II A à raison de 230 g/ha + Reclaim II B à raison de 1,7 L/ha quand les plantes sont en pleine croissance et le moment optimal d'application est du stade de rosette jusqu'au stade de montée en graines ou en automne. Les plantes seront contrôlées par l'application de mi-été et d'automne même si les plantes ne présentent aucune modification de forme ou de stature durant l'année d'application.

\*\*\* Appliquer Reclaim II A à raison de 230 g/ha + Reclaim II B à raison de 1,7 L/ha lorsque les plantes sont au stade de montée en graines.

#### HERBICIDE RECLAIM II – SUPPRESSION JUSQU'À 12 MOIS APRÈS L'APPLICATION

Taux d'Herbicide	Mauvaises herbes à feuilles larges	
Reclaim II A 135 g/ha	chardon des champs* pissenlit	matricaire inodore fraisier des champs
Reclaim II B 1,7 L/ha		

† Enlever la végétation compétitive peut entraîner l'apparition de nouvelles pousses de chardon des champs.

Taux d'Herbicide	Plantes indiquées ci-dessus plus: Mauvaises herbes à feuilles larges	
Reclaim II A	armoïse de l'ouest	

170 g/ha Reclaim II B 1,7 L/ha	<b>Arbustes</b>	
	potentille frutescente	symphorine occidentale
	<b>Mauvaises herbes réprimées à ce taux</b>	
	armoïse douce	rosier des prairies

<b>Taux d'Herbicide</b>	<b>Plantes indiquées ci-dessus plus: Mauvaises herbes à feuilles larges</b>	
Reclaim II A 200 g/ha	armoïse douce	rosier des prairies
	<b>Arbustes</b>	
Reclaim II B 1,7 L/ha	chalef argenté (saule de Wolf)	

<b>Taux d'Herbicide</b>	<b>Plantes indiquées ci-dessus plus: Mauvaises herbes à feuilles larges</b>	
Reclaim II A 230 g/ha	épervière orangée*	
Reclaim II B 1,7 L/ha		

\*Appliquer Reclaim II A à raison de 230 g/ha + Reclaim II B à raison de 1,7 L/ha lorsque les plantes sont au stade de montée en graines.

#### HERBICIDE RECLAIM II – SUPPRESSION JUSQU'À 24 MOIS APRÈS L'APPLICATION

<b>Taux d'Herbicide</b>	<b>Mauvaises herbes à feuilles larges</b>	
Reclaim II A 135 g/ha	pissenlit	fraisier des champs
Reclaim II B 1,7 L/ha		

<b>Taux d'Herbicide</b>	<b>Plantes indiquées ci-dessus plus: Mauvaises herbes à feuilles larges</b>	
Reclaim II A 170 g/ha	armoïse douce	
	<b>Répression jusqu'à 24 mois après l'application</b>	
Reclaim II B 1,7 L/ha	chardon des champs *	
	<b>Arbustes</b>	
	rosier des prairies	

\* Enlever la végétation compétitive peut entraîner l'apparition de nouvelles pousses de chardon des champs.

<b>Taux d'Herbicide</b>	<b>Plantes indiquées ci-dessus plus: Mauvaises herbes à feuilles larges</b>	
Reclaim II A 200 g/ha	Chardon des champs*	
	<b>Arbustes</b>	
Reclaim II B 1,7 L/ha	chalef argenté (saule de Wolf) symphorine occidentale	rosier des prairies

\* Enlever la végétation compétitive peut entraîner l'apparition de nouvelles pousses de chardon des champs.

Taux d'Herbicide	Plantes indiquées ci-dessus plus: Mauvaises herbes à feuilles larges	
Reclaim II A 230 g/ha	armoïse de l'ouest	
	<b>Arbustes</b>	
Reclaim II B 1,7 L/ha	potentille frutescente	

### MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE RECLAIM II

Taux d'Herbicide	Mauvaises herbes supprimées et des commentaires
Reclaim II A 135- 230 g/ha	<p><b>À utiliser dans l'Ouest de Canada seulement</b></p> <p>Se référer à l'étiquette de l'herbicide Grazon XC pour autres mauvaises herbes supprimées</p> <p>Remarque: suivre les précautions d'utilisation les plus conservatrices de tous les partenaires de mélange en réservoir</p> <p><b>PRÉCAUTIONS ET RESTRICTIONS SPÉCIFIQUES DE MÉLANGES EN RÉSERVOIR:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation, porter des combinaisons sur une chemise à manches longues, des pantalons longs, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Des lunettes de protection (lunettes ou écran facial) sont également nécessaires lors du mélange et du chargement.</li> <li>• Pour les applications utilisant un pulvérisateur manuel à compression mécaniquement: <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les mélangeurs / chargeurs / applicateurs doivent également porter un appareil respiratoire s'ils manipuleront plus de 5 kg e.a de 2,4-D par jour.</li> <li>○ NE PAS manipuler plus de 8 kg e.a. de 2,4-D par jour.</li> </ul> </li> </ul>
Reclaim II B 1,7 L/ha	
+	
Grazon™ XC Herbicide 2,47 L/ha	

### Délais à respecter avant la récolte/pâturage

- Il n'y a pas de restrictions sur le plan du pâturage pour le bétail (sauf pour les animaux laitiers en lactation) dans les zones traitées.
- Ne pas laisser paître les animaux laitiers en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
- Délai à respecter avant de récolter le foin ou de couper le foin : 30 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant qu'il ne soit envoyé à l'abattoir.
- Laisser le bétail paître durant 3 jours dans une zone non traitée (ou le nourrir de foin non traité) avant de le transférer dans des zones où se trouvent des cultures à feuilles larges sensibles.

### MÉTHODES DE MÉLANGE

#### Mélange avec eau

1. Remplir le réservoir de pulvérisation au 3/4 d'eau propre.
2. Ajouter la quantité requise d'herbicide Reclaim II A tout en agitant. Il peut être nécessaire d'effectuer une pré-bouillie s'il y a peu ou pas d'agitation, ou si l'on se sert d'un système par injection, ou si l'herbicide est d'abord ajouté à un autre réservoir que le réservoir de pulvérisation.
3. Ajouter la quantité requise d'herbicide Reclaim II B tout en agitant.
4. Ajouter le surfactant recommandé (tel que Adjuvant Gateway, AG-SURF, AGRAL 90 ou CITOWETT PLUS) à 0,2 % v/v ou 2 litres par 1000 litres de solution pulvérisable.
5. Ajouter un agent antimoussant, si requis.

## MÉTHODES D'APPLICATION

### GESTION DES PLANTES ENVAHISSANTES

#### Pratiques de gestion des plantes envahissantes

On peut appliquer l'herbicide Reclaim II en postlevée en tant que traitement généralisé ou par application localisée ou par bandes pour supprimer les plantes envahissantes. Les applications en postlevée doivent être effectuées avant le stade du bourgeon ou de floraison précoce, à moins d'indication contraire. Les résultats sont meilleurs lorsque le volume de pulvérisation est suffisant pour couvrir uniformément les plantes traitées. Pour obtenir une absorption et une translocation optimales, ne pas effectuer de coupe, de fenaison, de déchetage dans les zones traitées et laisser intactes celles-ci durant au moins 7 jours suivant l'application.

L'herbicide Reclaim II peut représenter un composant important de programmes de gestion intégrée de la végétation conçus pour rétablir des communautés de plantes utiles. Pour maximiser et augmenter les avantages de la suppression de mauvaises herbes que procure l'herbicide Reclaim II, il est important que d'autres pratiques de gestion de la végétation, y compris la gestion de pâturage, la fertilisation, le brûlage dirigé, le fauchage mécanique, le désherbage à la main, la lutte biologique et autres méthodes, soient utilisées selon une séquence et des combinaisons appropriées afin de diminuer davantage les effets nocifs des plantes envahissantes sur les plantes utiles et favoriser le développement des communautés de plantes utiles. Consulter des spécialistes agricoles et de gestion des terres et/ou les conseils sur les plantes envahissantes locaux. Ces organismes peuvent conseiller sur les meilleures pratiques de gestion et le développement de programmes de gestion intégrée de la végétation. Réagir rapidement suite à une détection précoce de nouvelles plantes envahissantes représente une stratégie clé de gestion des plantes envahissantes. Le confinement, l'éradication et la suppression sont essentiels à la gestion de plantes envahissantes établies qui s'étendent.

#### Grands pâturages et prés

N'effectuer qu'une seule application par année pour supprimer les plantes envahissantes. Pour de meilleurs résultats, traiter les plantes envahissantes lorsqu'elles sont en croissance active et dans des conditions favorables à la croissance. Le mélange en réservoir d'herbicide Reclaim procure également une suppression en prélevée des graines en germination et une suppression des semis en émergence de plantes vulnérables suivant l'application.

Pour réduire la propagation de plantes envahissantes, il est important de traiter les plantes envahissantes identifiées dans la zone visée tout en observant les zones tampons requises pour les applications généralisées. Lorsque le vent souffle dans la direction opposée, revenir pour terminer la pulvérisation complète de la population des plantes visées.

#### Applications sur plante individuelle, localisée ou par bandes

Un composant important des programmes de gestion des plantes envahissantes est la détection précoce et l'éradication. Les directives pour les plantes individuelles ou les applications localisées ou par bandes peuvent servir à arrêter la propagation de plantes envahissantes. Ceci est particulièrement important dans les zones riveraines, où il est préférable d'utiliser une application localisée plutôt qu'un traitement généralisé. Utiliser le tableau de mélange suivant pour mélanger Reclaim II A et Reclaim II B avec suffisamment d'eau et de surfactant pour obtenir la bonne quantité de solution pulvérisable. Utiliser un appareil conçu pour une application sur plante individuelle, localisée ou par bandes, comme un pulvérisateur à dos ou un tuyau avec pistolet, pour pulvériser les mauvaises herbes envahissantes. Noter que les méthodes ou l'équipement de pulvérisation suivants NE requièrent PAS de zone tampon : pulvérisateur portatif ou à dos et traitement localisé. Mouiller à fond et uniformément le feuillage de toutes les plantes visées mais pas jusqu'au point de ruissellement. Diriger le jet loin des habitats aquatiques et des plantes terrestres non visées. NE PAS appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, marécages, étangs, cuvettes des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides), des estuaires ou des habitats marins.

**Tableau de mélange**

Reclaim II A	Reclaim II B	Surfactant*	Solution pulvérisable (eau et herbicide)
2 – 2,3 grammes	14,5 – 17 mL	20 mL	10 litres
20 – 23 grammes	145 – 170 mL	200 mL	100 litres
200 – 230 grammes	1450 – 1700 mL	2000 mL	1000 litres

\*Surfactant recommandé tel que Adjuvant Gateway, Ag-Surf, Agral 90 ou Citowett Plus

Utiliser le taux le plus élevé de la fourchette lorsque les conditions de croissance sont moins favorables ou lorsque le feuillage des plantes est élevé et dense.

### Traitement généralisé (Applications terrestres et aériennes)

Des applications d'herbicide Reclaim II peuvent être faites une fois que les graminées sont bien établies (qu'elles ont développé un bon système de racines secondaire et qu'elles affichent une bonne vigueur).

#### (1) Application terrestre

Au moyen d'équipement terrestre, appliquer l'herbicide Reclaim II en tant que traitement généralisé pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les plantes et arbustes envahissants indiqués. Appliquer l'herbicide Reclaim II aux taux recommandés dans un volume de pulvérisation total minimum de 200 L/ha. Utiliser les meilleures stratégies d'application existantes minimisant la dérive hors-site, y compris celles liées aux conditions météorologiques (p. ex. direction du vent, vitesse du vent lente) et à l'équipement d'application (p. ex. grosses gouttelettes, minimisation de la hauteur au-dessus du couvert). Observer toutes les directives indiquées à Méthodes de mélange pour les exigences concernant le surfactant et l'ordre du mélange.

**NE PAS** appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales.

**NE PAS** appliquer de gouttelettes plus petites que la classification grosse de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers).

#### (2) Application aérienne

Utiliser l'herbicide Reclaim II en tant que traitement généralisé par voie aérienne pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les plantes et arbustes envahissants indiqués. Appliquer l'herbicide Reclaim II aux taux recommandés dans un volume de pulvérisation minimum de 30 L/ha par air. Pour obtenir une meilleure couverture, utiliser 50 litres/ha. Utiliser les meilleures stratégies d'application existantes minimisant la dérive hors-site, y compris celles liées aux conditions météorologiques (p. ex. direction du vent, vitesse du vent lente) et à l'équipement d'application (p. ex. grosses gouttelettes, minimisation de la hauteur au-dessus du couvert). Observer toutes les directives indiquées à Méthodes de mélange pour les exigences concernant le surfactant et l'ordre du mélange.

**NE PAS** appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales.

**NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer de gouttelettes plus petites que la classification grosse de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers). Pour réduire la dérive causée par de turbulents tourbillons de bouts d'aile, **NE PAS** permettre d'espacement de buses le long de la rampe de plus de 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. N'appliquer que dans des conditions de bonnes pratiques telles que décrites dans le *Guide national d'apprentissage Application de pesticides par aéronef* élaboré par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.

#### **Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements de protection doivent être nettoyés régulièrement.

#### **Mises en garde propres au produit**

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes:

Éviter la dérive sur le site d'application. L'interaction de plusieurs facteurs tels que l'équipement et la température déterminent le potentiel de dérive. Les utilisateurs doivent envisager tous ces facteurs pour prendre leurs décisions.

Suivre les exigences de gestion de la dérive suivantes pour éviter toute dérive pendant les applications aériennes :

1. La distance des buses le plus à l'extérieur sur la rampe ne doit pas mesurer plus de 75 % de la longueur de l'envergure des ailes ou des hélices de l'hélicoptère.
2. Les buses doivent toujours pointer vers l'arrière parallèlement à l'écoulement d'air et ne jamais pointer vers le bas sur un angle de plus de 45 degrés.

#### **Instructions de nettoyage du pulvérisateur**

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation doit être nettoyée à l'eau propre.
2. Premier rinçage:
  - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
  - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
  - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
  - Vider le réservoir complètement.

## 3. Deuxième rinçage:

- Remplir le réservoir d'eau propre.
- Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator, du Clean-Out Spray Tank Cleaner, ou 1 L d'ammoniaque domestique (contenant au moins 3 % d'ammoniaque) par 100 L d'eau, ou des agents de nettoyage de réservoirs similaires selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
- Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
- Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
- Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
- Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).

## 4. Troisième rinçage:

- Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
- Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
- Vider le réservoir complètement.

**Ne pas** utiliser d'ammoniaque avec un agent chloré de blanchiment. Un tel mélange libère un gaz sentant le chlore et le moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit encloué.

**Zones tampons**

Les méthodes ou équipement de pulvérisation suivants **NE** nécessitent **PAS** de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à dos, traitement localisé.

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats terrestres sensibles (comme les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les arbustes) et des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les cuvettes des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides), estuaires et habitats marins.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :	
			Habitats d'eau douce	Habitats terrestres
Pulvérisateur agricole	Pâturages permanents et grands pâturages libres		10	15
Aérienne	Pâturages permanents et grands pâturages libres	Voilure fixe (grosse)	175	750
		Voilure tournante (grosse)	150	650
		Voilure fixe (de grosse à très grosse)	125	475

	Voilure tournante (de grosse à très grosse)	100	325
	Voilure fixe (très grosse)	100	375
	Voilure tournante (très grosse)	90	225
	Voilure fixe (de très grosse à extrêmement grosse)	80	250
	Voilure tournante (de très grosse à extrêmement grosse)	70	175

**Remarque :** Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre [fin ou moyen ou grossier] de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

### RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Reclaim II contient des herbicides appartenant à la fois au groupe 4 et au groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Reclaim II et à d'autres herbicides du groupe 4 et 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de cette population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- S'il y a lieu, utiliser l'herbicide Reclaim II ou les herbicides du même groupe 4 et 2 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.



- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à [www.corteva.ca](http://www.corteva.ca).

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

Tous les produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.